

DEMANDE d'inscription - SAISON 2019-2020 NOUVEAU JOUEUR

Veillez noter que cette demande ne garantit en aucun cas une inscription au sein du club. Toute demande sera évaluée par le comité en fonction des places disponibles et une réponse vous sera retournée au plus vite.

Nom du joueur : Prénom :

Lieu de naissance :

N° registre national : (Voir carte SIS) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

GSM maman : GSM papa :

E-mail(s) maman :

E-mail(s) papa :

GSM joueur : E-mail joueur :

Votre enfant souffre-t-il d'un problème de santé qui nécessite une attention ou précaution particulière ? : oui non Si oui, précisez :

souhaite être affilié à l'AWBB au Basket Club JSE Enghien.

Les équipes de Catégories d'âge pour la saison 2019/2020 :

- 2014-2015 : U6 Baby Basket (1 entraînement/semaine)
- 2013 : U7 Pré-poussins (1 entraînement/semaine)
- 2012 : U8 Pré-poussins (1 entraînement/semaine et 1 match/mois)
- 2010-2011 : U10 Poussins (Mixte)
- 2008-2009 : U12 Benjamins (Mixte)
- 2007-2011 : Espoirs (Mixte)
- 2006-2007 : U14 Pupilles Garçons
- 2004-2006 : U16 Minimes Filles
- 2004-2005 : U16 Minimes Garçons
- P2 dames : (à partir de 2003)
- 2002-2003 : U18 Cadets
- Seniors : (à partir de 2001)
- Vétérans/Dames : Sera affilié à la JSE ENGHIEEN
 Sera affilié au club de

Veillez noter que cette liste de catégories d'âge pour la saison prochaine est basée sur une projection des réinscriptions. Nous nous réservons le droit de supprimer (ou de rajouter) une catégorie en fonction du nombre d'inscriptions reçues.

Cette réinscription implique :

- Le droit de participer, dans les infrastructures, aux entraînements avec la mise à disposition d'un coach. La participation aux rencontres officielles et aux tournois n'est pas automatique. Elle reste à la seule appréciation des coaches.
- Les frais d'affiliation à l'AWBB et la couverture d'assurance.
- Le paiement de la cotisation annuelle au compte bancaire du Basket Club JSE Enghien :
!!! Nouveau compte : IBAN BE55 9501 5015 7244
Communication : NOM & PRENOM du joueur + saison 2019-20

Les montants en application pour la nouvelle saison 2018/2019 seront de :

- Pour le Mini-basket (baby basket et pré-poussins 1ère année) - 1 entraînement/semaine : €95
- Pour les pré-poussins 2ème année - 1 entraînement/semaine + 1 match/mois : 125€
- Pour toutes les catégories Jeunes à partir de Poussins (enfants nés avant le 31/12/2011) : €220
- En équipe Séniors/ P2 Dames : €220
- En Vétérans : €60
- En Dames : €80

En cas d'affiliation de plusieurs enfants nés d'une même fratrie : une réduction de 20% (de la cotisation la moins chère) sera accordée. Cette réduction est portée à 30% pour le 3ème enfant et à 40% pour le 4ème enfant.

- Mon engagement à :
 - Respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur du club.
 - Respecter les règlements de Nautisport et du Collège Saint-Augustin pour l'utilisation des infrastructures.
- Le membre déclare avoir pris connaissance du règlement juridique, des mutations et des polices d'assurances de l'AWBB. Les signataires se déclarent d'accord avec cette réglementation. Le règlement complet peut être consulté sur le site www.awbb.be.
- Le membre déclare avoir pris connaissance et adhérer au règlement d'ordre intérieur du Basket Club JSE Enghien (disponibles sur le site : www.jse-enchien.be).
- J'autorise le basket-club JSE Enghien à reproduire et diffuser l'image du joueur pour une illustration d'article, un folder publicitaire ou une affiche de promotion des activités de l'association ainsi que pour la mettre en ligne sur le site Internet du club. Toutefois la photo ne pourra être cédée à des tiers lorsqu'on ne peut garantir l'utilisation qu'ils en feront.

J'autorise la JSE Enghien à traiter mes données personnelles dans le cadre de leur activité.

DATE:

SIGNATURE du joueur ou de son représentant légal pour les mineurs

Veillez noter que l'inscription ne devient effective que lors de l'enregistrement du paiement d'un acompte de minimum €50 au compte mentionné ci-dessus AVANT LE 30/04/2019. Le solde devant être payé au plus tard avant le début officiel de la saison (31/08/2019). Sur demande et après accord du comité, un paiement échelonné peut être autorisé. Tout joueur n'étant pas en ordre de cotisation pourrait être suspendu et se voir refuser la participation aux entraînements et aux matchs.